



CENTRE HOSPITALIER
DES QUATRE VILLES

3 place Silly
92211 Saint-Cloud Cedex
Tél. 01 77 70 70 70
www.ch4v.fr

Service ADDICTOLOGIE
SITE DE SEVRES

Chef de Service pôle addictologie
Docteur Nicolas THIERCELIN
01.77.70.79.50

Cadre du pôle MUA

Cadre
Médecine SMR addictologie
Mme Michèle THONIER
01.77.70.78.33
m.thonier@ch4v.fr
Cadre de santé
HDJ ESJA CSAPA
Mme Michèle THONIER
01.77.70.78.33 ou 75.85
m.thonier@ch4v.fr

Secrétaire médecine
Addictologie
Hoda BARIHI
Tél : 01.77.70.79.36 ou 79 57
Fax : 01.77.70.79.35
sec.medaddicto@ch4v.fr

Secrétariat HDJ/SSR
Addictologie
Camille TALCONE
Tél : 01.77.70.79.52
Fax : 0.77.70.79.49
hdj.addictologie@ch4v.fr
sec.ssraddicto@ch4v.fr
Secrétariat CSAPA AFT CJC
Marie Christine BUCHARD
01 77 70 79 50
mc.buchard@ch4v.fr
Yousra BOUFOUSS
01 77 70 75 87
Y.boufouss@ch4v.fr

Hospitalisation de Sevrages
Complexes
Praticiens Hospitaliers
Médecins addictologiques
Docteur Samir ATROUN
Docteur Jamila KAID BAIROUK
Docteur Joseph ZEIDAN
Praticiens Attachés
Docteur Imran SIDDIQ
Docteur Karen HERNANDEZ
Docteur Imene ALLAOUI

Assistante sociale
Médecine addictologie
Mélanie DUPIRE
01.77.70.79.44
m.dupire@ch4v.fr

SSR-Addictologique
Psychiatre addictologue
Docteur Camille VINCKIER
AFT Accueil Familial Thérapeutique
Dr OBADIA Chanaëlle

Assistante Sociale
SSR addictologie / CSAPA AFT
Sabrina DERMEL
01.77.70.79.76
s.dermel@ch4v.fr

Hôpital de jour Addictologie :
Docteur Nicolas THIERCELIN

Psychologue :
Jovana LESCASSE PAJOVIC
Emma CHOUITER
Neuropsychologue
Oleg BYKHOVSKIY
Chloé GARNOT
Psychologues Consultations
Familiales
Elise DIAMANT BERGER
Caroline DAUDIGEOS

ELSA Equipe de Liaison et de
Soins en Addictologie
Docteur THIERCELIN
Julie MARTY IDE
Tél : 01.77.70.79.63

DOSSIER DE PREADMISSION ADDICTOLOGIE

DATE :

DEMANDEUR

Établissement :

Médecin :

Spécialité :

Tel :

Email :

PATIENT

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénom :

Sexe :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse :

Téléphone :

Vous faites une demande d'admission auprès du service d'addictologie
du centre hospitalier des 4 villes à Sèvres pour :

Médecine addictologique : séjour de sevrage (dossier à envoyer à sec.medaddicto@ch4v.fr
ou par Fax à 01.77.70.79.35).

Demande de Chambre seule : (supplément de 90 euros/jour) : oui - non

SMRA : Séjour de consolidation de sevrage de 6 semaines_(dossier à envoyer à
sec.ssraddicto@ch4v.fr).

Demande de Chambre seule : (supplément de 60 euros/jour) : oui - non

Le dossier ne peut être étudié que complet

Attestation de sécurité sociale
Copie de la carte mutuelle ou attestation de CSS
Le ou les CRH d'addictologie et/ou psychiatrie avec ordonnances
Copie de la pièce d'identité
Volet administratif et social
Volet médical rempli par un médecin
Lettre de motivation
Cadre réglementaire de l'hospitalisation signé

VOLET ADMINISTRATIF ET SOCIAL

LOGEMENT

Locataire
Propriétaire
Hébergé (préciser et joindre attestation d'hébergement) :
En structure d'hébergement (préciser) :
Sans domicile fixe

SITUATION FAMILIALE

Célibataire
Marié/Pacsé
En concubinage
Divorcé
Séparé
Veuf

Nombre d'enfant(s) / âges : Dont à charge :

SITUATION PROFESSIONNELLE

En activité : Profession :
Arrêt de travail depuis :
Sans activité :
Retraité

RESSOURCES FINANCIÈRES

Salaire
Indemnités journalières
RSA
Pension d'invalidité
AAH
Autre (ARE / ASS / AAH / pension retraite) :

MESURE DE PROTECTION

Curatelle
Tutelle
Autre (préciser) :

SITUATION JUDICIAIRE : (préciser)

VOLET MEDICAL

OBJECTIF PRINCIPAL DE L'HOSPITALISATION :

RESUME ADDICTOLOGIQUE

	Problématique actuelle	Problématique ancienne	Démarche de changement		Objectif de changement (Réduire/Arrêter/ne sait pas)
			Oui	Non	
Alcool					
Tabac					
Cannabis					
Opiacés/héroïne					
Benzodiazépines					
Cocaïne					
Nouveaux produits de synthèse (Cathinones)					
Autres (préciser)					

ALCOOL :

Consommation déclarée d'alcool :

Dépendance physique :

Antécédents de complications de sevrage :

DT

CCG

Autres (préciser) :

VOLET MEDICAL (suite)

- Consommations actuelles :

- Antécédents de prises en charge addictologique ou psychiatrique (suivi, hospitalisations, SMR, CTR ou communauté thérapeutique)

- Antécédent de Tentatives de suicide (date, circonstances) :

- Antécédent de troubles du comportements (violence, agressivité) :

- Antécédents somatiques à prendre en compte pour le bon déroulé du séjour :

- Traitement actuel (joindre dernières ordonnances) :

SITUATION CLINIQUE ACTUELLE

(Joindre document si nécessaire)

1. Présence de pathologie somatique décompensée (préciser) :
2. Présence de pathologie psychiatrique décompensée (préciser) :
3. Présence de complication neurologique (préciser) :
4. Présence de complication hépato-digestives (préciser) :
5. Présence de complication cardiovasculaire (préciser) :
6. Présence de complication autre (préciser) :

Poids :

Taille :

- Allergie :

PROJET ET SUIVI POST HOSPITALISATION

Date :

Signature et cachet du médecin :

LETTRE DE MOTIVATION

Merci de préciser quelques éléments de votre parcours qui vous amènent à prendre cette décision d'hospitalisation et ce que vous attendez de votre séjour de sevrage et/ou de consolidation de sevrage.

CADRE REGLEMENTAIRE DE L'HOSPITALISATION POUR SEVRAGE

Vous êtes hospitalisés au sein de cette unité de soins ; afin que ce séjour vous soit profitable, nous vous rappelons le cadre réglementaire de l'hospitalisation :

(Instruction DGOS/DSR/mission des usagers no 2011-139 du 13 avril 2011 relative à la conduite à tenir en cas de détention illégale de stupéfiants par un patient accueilli dans un établissement de santé)

Il est formellement interdit de :

- Introduire, de consommer ou de faire commerce de produits psycho actifs (alcool – drogues – médicaments non prescrits – CBD – Boissons énergisantes)
- Recevoir de visiteurs ayant consommés alcool, drogues, ou tout produit sus nommés, auquel cas il sera reconduit immédiatement hors de l'établissement par l'équipe de sécurité
- Posséder des armes, (armes blanches ou armes à feu) ou objets tranchants, contendants, coupants.
- Fumer dans l'enceinte de l'établissement hormis la zone dédiée à cet effet en RDJ
- Filmer, photographier ou d'effectuer des enregistrements audio pendant votre séjour
- Entrer dans les chambres des autres patients hospitalisés
- Circuler dans les autres étages de l'établissement
- Partager vos médicaments avec d'autres patients au risque de les mettre en grave danger
- Sortir de l'établissement sans une permission expressément autorisée et signée par le médecin

Tout manquement à une de ces obligations, entrainera l'interruption immédiate de votre séjour

Il vous est demandé de :

- Respecter vos conditions d'hospitalisation et celles des autres patients
- Participer à tous les groupes et ateliers thérapeutiques qui font partie de votre projet de soins
- Vous comporter de façon correcte et respectueuse tout au long de votre séjour
- Vous soumettre aux différents tests et analyses de façon systématique ou aléatoire
- Rester dans votre chambre pour le bon déroulement des soins – rendez-vous médicaux – examens divers entre 9h30 et 12h30
- Présenter vos effets personnels, qui pourraient faire l'objet de vérifications au cours du séjour
- Respecter les horaires des ateliers – des groupes et des repas aux heures indiquées
- Retourner dans votre chambre à partir de 22h
- Présenter impérativement vos visites à l'équipe soignante

Date

Signature

PARTICULARITES DU SMRA

En complément du cadre réglementaire de l'hospitalisation pour sevrage :

- Les temps de repas sont collectifs le midi et le soir (de 12h30 à 13h15 et de 18h30 à 19h15)
- Le petit déjeuner est servi en chambre à 7h45. Nous vous prions d'être présent dans votre chambre
- Votre participation aux actes de la vie courante (faire son lit, ramener son plateau repas, avoir une chambre propre et bien rangée etc.) est requise.
- En ce qui concerne les sorties en permissions, le programme de soins du SMRA les autorisent à partir du week end qui suit le J14 de l'hospitalisation et leur durée est progressive – une journée – une journée une nuit – deux nuits (strictement inférieure à 48h)
- Se renseigner auprès de votre mutuelle pour la prise en charge : Code DMT 187 (rééducation fonctionnelle et réadaptation).
- Vous pouvez vous renseigner sur le programme de soins du SMRA sur le site internet du CH4V : <https://www.ch4v.fr/addictologie-et-alcoologie/sejour-en-post-cure-les-soins-de-suite-et-de-readaptation-en-addictologie/>
- Merci de penser à ramener des affaires de sport pour les différentes activités physiques du programme de soins et un cahier personnel éventuellement pour des prises de note.
- Vous pouvez aussi amener des activités occupationnelles personnelles (livres / mots croisés etc.).

Date :

Signature :